

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

13 DÉCEMBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, prévu le mercredi 5 décembre 2012, annulée et reportée au **JEUDI, 13 DÉCEMBRE 2012, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre (arrivée à 17 h 49)
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENTE :

M^{me} Claudine Laforge Clouâtre, mairesse de St-Édouard-de-Fabre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
M. Tomy Boucher , agent de développement
M. Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

12-12-431A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Monsieur le préfet présente un rapport de ses activités :

- 5 et 6 décembre, assemblée des MRC (FQM) Québec;
- 7 décembre, ministre Martine Ouellet, Ressources naturelles concernant les forêts de proximité, les minicentrales, la délégation de la gestion foncière;
- 12 décembre, Ville de North Bay.

L'objectif de la rencontre à la Ville de North Bay consiste d'abord à faire connaissance pour éventuellement établir des partenariats.

Concernant la ministre Ouellet, la mise en œuvre des forêts de proximité serait retardée le temps d'implanter le nouveau régime.

Les minicentrales doivent d'abord faire la preuve d'un déficit énergétique.

La délégation de la gestion foncière devrait se réaliser dans les prochains mois.

12-12-432A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2012.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2012 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

12-12-433A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question n'est posée.

12-12-434A

Budget 2013, retour sur le Budget 2013 MRCT adopté par le conseil des maires.

Le C. A. a discuté de la possibilité d'ajouter, au Budget 2013 de la MRCT, l'inspection des fosses septiques en territoire non organisé.

Le service d'aménagement vérifiera le territoire à inspecter, de même que le nombre total de fosses à inspecter, et fera une proposition au prochain C. A. avec un estimé des coûts pour l'année 2013.

Gestion des ressources humaines
Salaire du personnel Budget 2013.

12-12-435A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
 appuyé par M. Philippe Barette
 et résolu unanimement

- ❖ Que le traitement du personnel soit établi comme suit pour l'année 2013 :

	2012	2013
➤ Denis Clermont Secrétaire-trésorier – directeur général Salaire de base au 11 janvier 2013	76 013 \$	2 962 \$
Montant annuel supplémentaire au Fonds de pension	3 500 \$ ⁽¹⁾	0 \$
Montant supplémentaire – Allocation de dépenses annuelle	3 500 \$ ⁽¹⁾	0 \$
➤ Daniel Dufault	52 790 \$	55 092 \$
➤ Lyne Gironne Directrice – Services internes Salaire de base	45 356 \$	59 946 \$
Montant supplémentaire – Allocation de dépenses annuelle	2 000 \$ ⁽¹⁾	0 \$
➤ Tomy Boucher Directeur – Services externes Salaire de base	43 314 \$	52 790 \$
➤ Secrétaire-trésorier adjoint	0 \$	50 000 \$
➤ Katy Pellerin Directrice - Écocentre	41 909 \$	50 000 \$
➤ Masse salariale des autres employés de la MRCT :		
Montant brut	956 392 \$	1 124 327 \$
Revenus de programmes ou de services	(199 578 \$)	(226 983 \$)
Total – Gestion des ressources humaines	1 025 196 \$	1 168 134 \$
N. B. : Indexation (IPC) 2,7 % année 2012 - 1,3 % année 2013		

⁽¹⁾ Montant non inclus dans la masse salariale : 9 000 \$ en 2012.

Répartition par poste et par fonction	2012	2013
➤ Aménagement du territoire	133 135 \$	134 407 \$
➤ Prévention incendie	51 286 \$	47 494 \$
➤ Gestion des matières résiduelles	420 181 \$	550 726 \$
➤ Évaluation	149 799 \$	157 619 \$
➤ Administration générale	61 630 \$	93 137 \$
➤ Programme d'habitation	18 756 \$	19 921 \$
➤ Pacte rural	20 000 \$	20 260 \$
➤ Territoires non organisés	124 096 \$	144 570 \$
Total	978 883 \$	1 168 134 \$

Politique salariale 2013.

12-12-436A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la politique salariale de l'année 2013 et subséquente laquelle fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récitée.

Objectifs de la politique :

- Attirer et recruter des candidats répondant aux besoins de l'organisation;
- Démontrer de la reconnaissance aux employés en leur versant une rétribution juste;
- Soutenir le traitement uniforme du personnel, l'équité et la transparence;
- Être compétitif par rapport au marché du milieu municipal, à portée régionale;
- Outiller l'équipe de direction pour la prise de décisions cohérentes, uniformes et prévisibles;
- Protéger les personnes et l'organisation des pressions dues à l'opportunisme;
- Contrôler les coûts liés à la masse salariale.

Cette politique comprend :

- L'organigramme;
- La structure organisationnelle du personnel (définition des catégories);
- La description des postes;
- Les échelles salariales.

Il s'agit d'une première politique salariale pour la MRC de Témiscamingue.

12-12-437A

Embauche d'un nouvel agent de développement en remplacement de M^{me} Caroline Gauthier relayée au service d'évaluation pour une période d'un an.

Suite à l'appel d'offres de la MRC afin de remplacer M^{me} Gauthier, trois entrevues ont été réalisées par le comité de sélection. Suite à ces entrevues, le comité de sélection recommande la candidature de M. Guillaume Beaulieu.

M. Beaulieu, est présentement travailleur autonome, il a œuvré à titre de conteur professionnel pendant quatre ans, en plus d'avoir travaillé à la coordination du programme Avenir d'enfants en remplacement de congé maternité. Enfin, M. Beaulieu possède une expérience solide en ruralité, ayant travaillé à titre d'agent de développement rural pour la Ville de Rouyn-Noranda.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'embaucher M. Guillaume Beaulieu à titre d'agent de développement pour une période d'un an, au salaire annuel de 40 520 \$. Son mandat consiste à seconder les municipalités dans leurs projets de même que le développement des services de proximité au Témiscamingue.

12-12-438A

Nomination de M^{me} Véronic Beulé, agente de développement culturel et responsable du Pacte rural.

Considérant la nomination de M. Tomy Boucher à titre de directeur général adjoint;

Considérant l'expérience de M^{me} Véronic Beulé au sein de la MRC de Témiscamingue;

Considérant l'importance du Pacte rural pour le développement de projets au Témiscamingue;

Considérant que la Commission culturelle du Témiscamingue, principal organisme responsable du travail de M^{me} Beulé, a été rencontrée et s'est montrée en accord avec la vision de la MRC de Témiscamingue, qui renforce ainsi la vocation culturelle d'un des agents de développement rural sur le territoire;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M^{me} Véronic Beulé à titre d'agente de développement culturel, responsable du Pacte rural.

M^{me} Beulé devient ainsi la troisième agente de développement rural de la MRC de Témiscamingue, en vertu du Pacte rural 2007-2014, qui prévoit l'embauche de trois agents de développement rural au Témiscamingue. M^{me} Beulé débute ses nouvelles fonctions le 1^{er} janvier 2013, au salaire annuel de 38 900 \$.

12-12-439A

Renouvellement de la contribution des territoires non organisés à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue pour l'année 2013.

Considérant le règlement n° 034-01-1988 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, entre la MRC de Témiscamingue (TNO) et la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc. (CTAT) »;

Considérant les articles 536 à 539 du Code municipal;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser, à même le Fonds des territoires non organisés, le versement d'une subvention à la CTAT, au montant total de 4 095 \$ pour l'année 2013. Ce montant inclut la part du Comité municipal de Laniel, au montant de 2 269 \$ pour lequel leur autorisation est requise (Les Lacs-du-Témiscamingue : 1 826 \$).

La MRCT, en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (Territoire non organisé), verse sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente au total 20 % du budget global de la CTAT pour l'année 2013. Cette subvention est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

12-12-440A

Désignation d'un porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2013.

Considérant le service de transport adapté du Témiscamingue, débuté en 1987;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte d'agir à titre de porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2013.

12-12-441A

Projets de minicentrales hydroélectriques au Témiscamingue.

Considérant les projets de minicentrales hydroélectriques d'Angliers et de Kipawa, en développement depuis une quinzaine d'années au Témiscamingue;

Considérant l'importance de diversifier notre économie actuellement basée sur la forêt, l'agriculture et le tourisme;

Considérant l'intérêt de la MRCT et des municipalités concernées à développer de nouvelles sources de revenus autonomes favorisant le développement rural et les services de proximité;

Considérant que les projets cheminent en étroite collaboration avec les Premières Nations au Témiscamingue;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De prendre les dispositions nécessaires afin de mettre en œuvre les projets communautaires de petites centrales hydroélectriques d'Angliers et de Kipawa au Témiscamingue, dans les plus brefs délais.

Autorisation au projet « Forêt De Chez Nous » - Projet pilote de forêt de proximité.

12-12-442A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De réitérer au ministère des Ressources naturelles notre demande pour notre projet « Forêt De Chez Nous » comme projet pilote de forêt de proximité, à mettre en place dans les plus brefs délais.

Les revendications de la MRC de Témiscamingue pour exploiter une partie de la forêt sous CAAF datent de l'année 1997.

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, adoptée en 2010, introduit le concept de forêt de proximité comme mode de gestion d'une portion du territoire forestier public. En juillet 2011, le MRNF publie un document de consultation sur ce sujet.

Le gouvernement devait faire connaître au printemps 2012 sa politique sur les forêts de proximité, ainsi qu'un appel de projets pilotes (10) débutant en 2013.

La MRCT et les municipalités se donnent pour mission d'effectuer l'aménagement durable du territoire de la forêt de proximité de façon à utiliser la forêt à différents usages, à garantir l'emploi local, à favoriser l'approvisionnement des usines de transformation existantes, à favoriser l'établissement de nouvelles entreprises multiressources sur le territoire tout en visant l'équilibre entre les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

Notre projet révisé au 3 décembre 2012 inclut la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier, que la MRCT souhaite également conclure avec le Ministère dans les plus brefs délais.

12-12-443A

Délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier.

Considérant qu'une MRC peut conclure une entente concernant la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier avec le ministère des Ressources naturelles;

Considérant que ce projet est en développement au Témiscamingue depuis l'année 1998;

Considérant qu'une telle décentralisation aura pour effet d'accroître les services à la population, d'améliorer notre gouvernance en aménagement du territoire ainsi que d'accroître et diversifier nos sources de revenus;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue réitère sa demande au ministère des Ressources naturelles :
 - ⇒ Que le processus débute dès maintenant afin que notre MRC reçoive la délégation dans les plus brefs délais;

- ⇒ Que le Ministère n'attende pas l'accord de toutes les MRC de notre région et qu'il procède avec celles qui le souhaitent.

12-12-444A

Rapport annuel 2012 concernant les congés de maladie et les vacances du personnel de la MRCT.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De procéder comme suit au rachat des congés de maladie du personnel de la MRCT pour l'année 2012 :

Congés de maladie	Heures allouées	Absences	Solde	Rachat 50%	Montant brut
Alain Côté	80	80	0	0	0,00 \$
Annie Roy	70	10,5	59,5	29,75	705,08 \$
Caroline Gauthier	70	0	70	35	769,23 \$
Carolle Tremblay	70	42	28	14	201,29 \$
Christelle Rivest	64	0	64	32	642,56 \$
Daniel Bolduc	40	0	40	20	300,00 \$
Daniel Dufault	70	0	70	35	1 015,19 \$
Denis Clermont	70	0	70	35	1 461,80 \$
Francine Aubut	70	35	35	17,5	306,21 \$
François Gingras	35	0	35	17,5	365,40 \$
Jean-Guy Duguay	80	0	80	40	724,93 \$
Katy Pellerin	70	0	70	35	805,94 \$
Louis Pleau	80	0	80	40	744,52 \$
Lyne Gironne	70	0	70	35	872,24 \$
Maxime Prud'homme	70	0	70	35	651,46 \$
Michael Gaudet	56	0	56	28	700,00 \$
Monia Jacques	70	0	70	35	807,69 \$
Richard Pétrin	80	16	64	32	737,05 \$
Simon King	80	0	80	40	1 250,00 \$
Steven Reichenbach	80	0	80	40	744,52 \$
Sylvain Caron	80	0	80	40	744,52 \$
Tomy Boucher	70	0	70	35	832,96 \$
Véronic Beaulé	70	19	51,5	25,75	518,41 \$
Zoubir Aidel	8	0	8	4,00	78,88 \$
TOTAL	1 603	202	1 401	700,5	15 979,86 \$

N.B. : Les allocations (rachat) sont établies dans chacun des cas au taux du salaire régulier de l'année 2012.

Conformément aux règles établies, les congés de maladie sont ainsi régularisés pour l'ensemble du personnel en date du 31 décembre 2012. Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2012.

— // —

Vacances	Heures allouées	Absences	Solde
Alain Coté	120	120	0
Annie Roy	70	70	0
Caroline Gauthier	28	28	0
Carolle Tremblay	21	21	0
Christelle Rivest	105	105	0
Daniel Dufault	140	140	0
Denis Clermont	175	175	0
Francine Aubut	140	140	0
Jean-Guy Duguay	80	80	0
Katy Pellerin	140	140	0
Louis Pleau	80	80	0
Lyne Gironne	140	140	0
Manon Gauthier	105	105	0
Maxime Côté	70	70	0
Maxime Prud'homme	42	42	0
Monia Jacques	28	28	0
Richard Pétrin	120	120	0
Simon King	40	40	0
Sophie Labelle	35	35	0
Steven Reichenbach	120	120	0
Sylvain Caron	120	120	0
Tomy Boucher	70	70	0
Véronic Beaulé	105	105	0
TOTAL	2 094	2 094	0

12-12-445A

Distribution aux employés du bonus d'assurance-emploi pour l'année 2012.

Mise en situation

Le Programme de réduction du taux de cotisation permet aux employeurs qui offrent à leurs employés (employées) un régime d'assurance-salaire admissible, de verser leurs cotisations d'assurance-emploi à un taux réduit. La réduction du taux de cotisation accordée à l'employeur représente le total des économies réalisées dans le cadre du programme pour l'employeur et les employés. La part qui revient à l'employé correspond à 5/12 de la réduction.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ De procéder comme suit pour l'année 2012 :

Employé	Assurance-emploi employé	Assurance-emploi employeur (1,135)	Bonus (1,4-1,135=0,265)	5/12
Alain Coté	482,46 \$	547,59 \$	127,85 \$	53,27 \$
Annie Roy	660,36 \$	749,51 \$	175,00 \$	72,92 \$
Arnaud Warolin	674,73 \$	765,82 \$	178,80 \$	74,50 \$
Caroline Gauthier	563,71 \$	639,81 \$	149,38 \$	62,24 \$
Carolle Tremblay	313,55 \$	355,88 \$	83,09 \$	34,62 \$
Christelle Rivest	454,67 \$	516,05 \$	120,49 \$	50,20 \$
Daniel Bolduc	74,97 \$	85,09 \$	19,87 \$	8,28 \$
Daniel Dufault	674,73 \$	765,82 \$	178,80 \$	74,50 \$
Denis Clermont	674,73 \$	765,82 \$	178,80 \$	74,50 \$
Francine Aubut	78,34 \$	88,92 \$	20,76 \$	8,65 \$
François Gingras	177,29 \$	201,23 \$	46,98 \$	19,58 \$
Jean-Guy Duguay	514,13 \$	583,53 \$	136,24 \$	56,77 \$
Katy Pellerin	643,39 \$	730,24 \$	170,50 \$	71,04 \$
Louis Pleau	514,41 \$	583,86 \$	136,32 \$	56,80 \$
Lyne Gironne	674,73 \$	765,82 \$	178,80 \$	74,50 \$
Maxime Côté	361,93 \$	410,79 \$	95,91 \$	39,96 \$
Maxime Prud'homme	353,41 \$	401,12 \$	93,65 \$	39,02 \$
Manon Gauthier	584,76 \$	663,70 \$	154,96 \$	64,57 \$
Michael Gaudet	180,39 \$	204,74 \$	47,80 \$	19,92 \$
Monia Jacques	567,85 \$	644,51 \$	150,48 \$	62,70 \$
Richard Pétrin	674,73 \$	765,82 \$	178,80 \$	74,50 \$
Simon King	674,73 \$	765,82 \$	178,80 \$	74,50 \$
Sophie Labelle	196,43 \$	222,95 \$	52,05 \$	21,69 \$
Steven Reichenbach	517,79 \$	587,70 \$	137,22 \$	57,17 \$
Sylvain Caron	527,06 \$	598,22 \$	139,67 \$	58,20 \$
Tomy Boucher	587,75 \$	667,10 \$	155,75 \$	64,90 \$
Véronic Beaulé	500,06 \$	567,57 \$	132,52 \$	55,22 \$
TOTAL	12 903,10 \$	14 645,02 \$	3 419,32 \$	1 424,72 \$

Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2012.

12-12-446A

Arrérages de taxes 2012 en territoires non organisés.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Carmen Rivard et résolu unanimement

- ❖ D'entreprendre des démarches de recouvrement de taxes en territoires non organisés, relativement à l'immeuble suivant, conformément aux dispositions du Code municipal, articles 1022 et suivants :

Les Lacs-du-Témiscamingue								
Nom	Matricule	2010	2011	2012	Intérêts 05-12-2012	Total	Date du bail	Bail payé
Savoie Lionel	9506-13-2575	5,14 \$	1,10 \$	1,14 \$	2,95 \$	10,33 \$	1 ^{er} juillet	x

Le secrétaire-trésorier - directeur général est par la présente autorisé à représenter la MRCT lors de la vente aux enchères du 14 mars 2013.

12-12-447A

Renouvellement pour l'année 2013 de la demande du Comité municipal de Laniel, concernant une avance de fonds de 4 000 \$ (petite caisse) consentie chaque année depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Il est proposé par M. Philippe Barette appuyé par M^{me} Carmen Rivard et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser pour l'année 2013 une avance de fonds (petite caisse) de 4 000 \$ consentie annuellement au Comité municipal de Laniel depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Selon la convention en vigueur, la MRCT procède mensuellement au paiement des comptes sur recommandation du Comité municipal de Laniel. Cette avance est retenue sur la dernière réclamation à la fin de chaque année (référence : résolution n° 01-93-015A du 13 janvier 1993).

12-12-448A

Plan de développement de la zone agricole MRCT – Autorisation pour la signature d'une entente MRCT – MAPAQ.

Considérant que la MRC de Témiscamingue (MRCT) a procédé au dépôt d'une proposition (demande d'aide financière) au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) dans la MRC de Témiscamingue et a autorisé le préfet à signer, pour et au nom de la MRCT, les documents nécessaires à cette fin (résolution n° 08-12-233A);

Considérant que la MRCT a reçu une aide financière du MAPAQ d'un montant de 40 000 \$ pour la conception de son Plan de développement de la zone agricole;

Considérant que les deux parties concernées, soit la MRCT et le MAPAQ, doivent procéder à la signature d'un protocole d'entente officialisant l'octroi de l'aide financière;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, le protocole d'entente officialisant l'octroi de l'aide financière;
- ❖ De nommer M^{me} Monia Jacques, agente de développement de la MRC de Témiscamingue, coordinatrice à la conception du Plan de développement de la zone agricole dans la MRC de Témiscamingue tout en assurant le suivi auprès du MAPAQ concernant les diverses modalités contenues dans le protocole d'entente.

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il consiste à réaliser un portrait (état de situation), à poser un diagnostic, à dégager une vision concertée du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en terminant par l'élaboration d'un plan d'action. Il permet de dégager le plein potentiel agricole et agroalimentaire d'un territoire (diversification, transformation à la ferme, agrotourisme, emplois, mise en marché, relève, agroforesterie, circuits courts,...) tout en permettant de déterminer des possibilités de développement. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu. L'échéancier de travail s'échelonne sur une période de 21 mois.

Le PDZA vise à concilier les objectifs suivants :

- Assurer la pérennité et le développement des activités agricoles et agroalimentaires;
- Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique de la zone agricole;
- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Voici le montage financier en lien avec la démarche du Témiscamingue (21 mois) :

Source de financement	Montant
Aide financière du MAPAQ	40 000 \$
Contribution monétaire MRCT :	167 300 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Partie déjà assumée par la MRCT : 129 450 \$ * • Argent neuf MRCT 2013 : 24 800 \$ • Argent neuf MRCT 2014 : 13 050 \$ 	
Contribution biens et services MRCT	4 600 \$
Contribution monétaire partenaires	31 750 \$
Total	243 650 \$

* Inclus le personnel de la MRCT

12-12-449A

Mise à jour des procédures au Centre de valorisation du Témiscamingue (Écocentre). Effectives au 1^{er} janvier 2013.

Considérant les problématiques survenues à l'Écocentre;

Considérant les recommandations du CAGE;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De réviser les procédures à l'Écocentre applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, comme suit :

Heure d'ouverture du CVT

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermé	Fermé	9 h à 16 h				

Si un entrepreneur veut venir porter des matières en dehors des heures d'ouverture (ex. : en soirée), il devra payer un montant forfaitaire (50 \$, plus les coûts de disposition des matières qui s'appliquent). Les municipalités, qui ont de gros volumes à apporter, doivent informer le CVT au moins 1 journée à l'avance.

Utilisateurs du CVT

- Tous les ICI (industries, commerces et institutions) et les entrepreneurs sont acceptés à l'Écocentre, peu importe le type de matière apportée;
- Dans le cas d'une maison ayant passée au feu, les sinistrés doivent diriger les résidus directement au lieu d'enfouissement de Rouyn-Noranda et réclamer les frais s'y rattachant auprès de leurs assurances, s'il y a lieu. Sinon, les résidus seront acceptés à l'Écocentre et facturés selon les procédures de facturation ci-dessous;
- Lorsque des travaux de démolition ou gros voyage de résidus doivent être envoyés à l'Écocentre, les citoyens doivent en informer le CVT avant de passer.

Conteneurs des relais d'écocentre locaux (REL)

- Tous les conteneurs en provenance des REL des municipalités sont acheminés au CVT, selon le contrat octroyé par le conseil des maires du 21 mars 2012 à l'entreprise Transport Symkam (2937026 Canada inc.) - (transport des conteneurs de type « Roll-off » - Projet n° 3-2012). Le transport du bois des REL (broyé ou non) fait également partie des frais assumés par la MRC, mais le tonnage des conteneurs (bois ou autres) sera facturé aux municipalités concernées.

Procédures de facturation

- 1. Frais de surveillance :** Aucun frais de surveillance, peu importe la provenance des citoyens et/ou commerçants.
- 2. Frais de traitement des matières :** Aucun frais direct aux citoyens et aux commerçants lorsqu'ils apportent eux-mêmes des matières à l'Écocentre, peu importe la quantité et le type de matières. Ces volumes sont plutôt facturés à la municipalité concernée selon le tonnage total acheminé à l'Écocentre, et ce, à tous les mois¹.

Ce tonnage inclut le poids des conteneurs des REL et le poids des matières apportées directement par les commerçants et les citoyens eux-mêmes, selon la charte de prix ci-dessous.

- 3. Facturation pour l'industriel, les entrepreneurs en construction et les transporteurs de conteneurs :** Les industries (ex. : Tembec, Hydro-Québec, Témisko, LVL Global, etc.), les entrepreneurs ainsi que les transporteurs de conteneurs (Transport Symkam et Jean-Marc Robert) sont facturés directement par la MRC (sans intermédiaire), selon le poids réel et selon la charte de prix².

¹ Concernant les frais à être facturés aux municipalités, ce sont les personnes et/ou les commerçants qui viennent porter les matières à l'Écocentre qui seront inscrites au registre (le permis de conduire pourra être demandé) et non d'où proviennent les matières. La municipalité pourra refacturer ses citoyens et/ou commerçants au besoin.

² Concernant les frais à être facturés aux entrepreneurs et aux transporteurs de conteneurs, ce sont les personnes (conducteurs) qui viennent porter les matières à l'Écocentre qui seront facturées (le permis de conduire pourra être demandé) et non d'où proviennent les matières (ex. : si un transporteur vient porter des matières pour un entrepreneur ou pour un citoyen, ce sera le transporteur qui sera facturé et qui devra réclamer ses frais auprès de son client).

4. Matières non triées : Lorsque les matières ne sont pas triées et qu'elles doivent être envoyées à l'enfouissement, le coût du conteneur #1 s'applique, c'est-à-dire 200 \$ la tonne.

5. Matières triées, mais mixtes : Lorsqu'un citoyen, commerçant ou entrepreneur vient porter des matières triées, mais mixtes (dans un même voyage : conteneur, remorque, boîte de pickup, etc.), un coût fixe est appliqué, c'est-à-dire 100 \$ la tonne, peu importe le type de matières qu'il apporte. Il devra alors trier ses matières à l'Écocentre par catégorie.

Charte de prix

Disposition	Catégorie de matières	Exemples	Coût / t
Conteneur #1	➤ Déchets ultimes	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Gyproc; ♦ Tuiles de plafond; ♦ Recouvrement de plancher (prélat, tapis, tuiles, céramique); ♦ Laine isolante; ♦ Vinyle; ♦ Encombrants (vieux sofa, matelas...). 	200 \$
Conteneur #2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Asphalte; ➤ Béton (ciment); ➤ Briques. 		40 \$
Conteneur #3	➤ Bardeaux d'asphalte		100 \$
Conteneur #4	➤ Bois manufacturé et/ou collé	♦ Bois laminé, collé, etc.	100 \$
Conteneur #5	➤ Bois non traité	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Bois de construction; ♦ Planches, palettes. 	0 \$
Conteneur #6	➤ Métal	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Électroménagers; ♦ Bicyclettes; ♦ Appareils électriques en métal. 	0 \$
Par catégorie	➤ Matières triées, mais mixtes	♦ Bois, bardeaux et déchets dans un même conteneur.	100 \$
Section par terre	➤ Résidus organiques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pelouse, feuilles mortes, branches; ♦ Résidus de jardin; ♦ Résidus de bois (sciures, copeaux). 	0 \$
Bacs 1 100 litres	➤ Matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Papier et carton; ♦ Plastique et sacs de plastique; ♦ Boîtes de conserve, cannettes et contenants d'aluminium; ♦ Pots et bouteilles de verre. 	0 \$
Écocentre	➤ Appareils électroniques, électriques et informatiques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Télévisions, radios; ♦ Micro-ondes; ♦ Ordinateurs; ♦ Périphériques informatiques (écran, clavier, imprimantes). 	0 \$

Disposition	Catégorie de matières	Exemples	Coût / t
Section par terre	➤ Pneus	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pneus déjantés; ♦ Diamètre de jante égal ou inférieur à 24,5 pouces – diamètre global n’excédant pas 48,5 pouces. 	0 \$
Divers bacs de Laurentide re/source	➤ Résidus domestiques dangereux (RDD)		0 \$
	- Peintures	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autres); ♦ Teinture, vernis, laques; ♦ Peinture en aérosol. 	
	- Huiles usagées	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Huiles (d’origine minérale, végétale ou synthétique); ♦ Filtres à l’huile usagés; ♦ Contenants d’huile. 	
	- Lampes fluocompactes et tubes fluorescents	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Fluocompactes, tubes fluorescents; ♦ Lampes à décharge haute intensité; ♦ Lampes à sodium basse pression; ♦ Lampes UV, lampes à LEDS. 	
	- Piles rechargeables et non rechargeables	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Alcalines; ♦ Nickel-cadmium. 	
	- RDD organiques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Acétone, adhésifs, alcool à friction, calfeurant, colorants capillaires, dégraissant, époxy, huile à chauffage, lubrifiant, nettoyants à four, teinture à souliers, toluène, etc. 	
	- RDD inorganiques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Acides, bases, pesticides, oxydants. 	
	- Batteries et bonbonnes de propane	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Batteries d’automobiles et d’autres machineries; ♦ Bonbonnes de propane (petites et grosses). 	

12-12-450A

Horaire de travail des opérateurs de camions collectes à l’Écocentre.

Considérant la problématique et la variation des heures de travail des opérateurs;

Considérant l’alternative de modifier la politique salariale pour tenir compte de cette diversité;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Qu'avant toute chose, de faire l'acquisition et l'installation dans chaque véhicule (4 camions collectes) d'un GPS afin de documenter le sujet.

12-12-451A Versements aux projets du Pacte rural.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement aux projets du Pacte rural, comme suit :
 - Municipalité de Moffet
Fonds des municipalités dévitalisées (2010)
Projet terrain de balle et mini-golf
Montant disponible et à payer : 11 903,65 \$
 - Municipalité de Laforce
Pacte rural 2012
Projet agrandissement du Magasin Devlin
Montant autorisé et à payer : 35 000,00 \$
 - Municipalité d'Angliers
Pacte rural 2011
Projet balisage du lac des Quinze
Montant autorisé et à payer : 23 590,00 \$
 - Ville de Témiscaming
Pacte rural 2012
Projet Skate-Parc
Coût total : 73 826,34 \$
Montant autorisé et à payer : 25 000,00 \$

12-12-452A Horaire du temps des Fêtes.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que les bureaux administratifs de la MRCT ferment pour la période de Noël et du jour de l'An, c'est-à-dire du 24 décembre au 2 janvier 2013 inclusivement.

12-12-453A Informations et suivi des dossiers.

- Le Tour de l'Abitibi-Témiscamingue 2013 est prévu le 19 juillet 2013; pour l'étape témiscamienne, la MRCT en assurera la coordination, tel que prévu au Budget;
- Postes Canada maintiendra un bureau de poste à St-Édouard-de-Fabre :

Pour l'avenir, en cas de réorganisation du service dans les municipalités, celles-ci doivent réagir rapidement.
- Commonwealth Plywood à Belleterre devrait obtenir du Ministère sa garantie d'approvisionnement;
- Compétences au comité administratif :

La révision du règlement n° 151-12-2011 concernant les compétences au comité administratif est reportée au début de l'année 2013, le temps de préciser les attentes à cet égard.

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

12-12-454A

Le C. A. prend acte du rapport d'activités au 15 octobre 2012.

12-12-455A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le C. A. prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 octobre au 15 novembre 2012		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	5 976,04 \$
Arnaud Warolin	Préfet	6 160,96 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	4 317,36 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	3 593,35 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	3 428,02 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	76 504,68 \$
--	--------------

Rémunération des maires	5 770,35 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			
C1201429	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL 30-09-2012	2 036,56 \$
C1201435	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL SEPTEMBRE	1 475,29 \$
C1201468	AGRITIBI R.H. INC.	FILTRE PELLE	793,37 \$
C1201469	ARBRONORD INC.	FILTRE À AIR CAMIONS	1 637,68 \$
C1201482	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS PRÊT CAMION NOV.	6 688,93 \$
C1201500	NORTHERN ONTARIO MILK TRANSPORTATION LTD	CAMION N° 3 NETTOYAGE FILTRE	480,25 \$
C1201503	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU	SAVON, PIÈCES CAMIONS	648,06 \$
C1201505	PRODUITS INDUSTRIELS FRASER INC.	COUTEAU LOADER	781,84 \$
C1201506	PÉTROLES TÉMIS	HUILE À MOTEUR 31-10-2012	797,14 \$
C1201512	SANIQUIP INC.	COURROIE DE PINCE	1 501,90 \$
C1201514	TEMLAC LTÉE	PIÈCES CAMIONS 31-10-2012	194,99 \$
C1201524	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL 31-10-2012	423,00 \$
C1201525	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL	101,00 \$
C1201526	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL 31-10-2012	895,02 \$
C1201540	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL 31-10-2012	970,09 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1201462	NOUVEAUTÉS LETANG INC.	CHANDAILS BANDES FLUO	91,95 \$
C1201466	TÉLÉBEC LTÉE	RELEVÉ 28-09-2012 (634-2233)	2 733,20 \$
C1201471	BERGERON ÉLECTRONIQUE	BATTERIE ÉCOCENTRE	34,43 \$
C1201472	CFER LA RENAISSANCE	257 TV, 230 ÉCRANS	12 391,55 \$
C1201476	CONSTRUCTION N.G. ROY INC.	RUBAN DOUBLE CENTRE TRI	117,26 \$

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
C1201486	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS POSTE ÉCOCENTRE	11,21 \$
C1201491	JM ROBERT	LOCATION ET LEVÉE OCTOBRE	3 736,68 \$
C1201493	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 16-10-2012	712,44 \$
C1201497	MATÉRIAUX JOLETTE LORRAINVILLE INC.	BAGUE RÉDUIT GALV, COUDES	98,28 \$
C1201507	REICHENBACH STEVEN	DÉPL. 27-09, 25-10	192,70 \$
C1201515	VILLE DE TÉMISCAMING	TRANSPORT ENCOMBRANTS	892,56 \$
C1201522	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE NOV. 2012	91,93 \$
C1201530	HOME HARDWARE	ACCESSOIRES ROULOTTE	242,49 \$
C1201541	T.S.C. INC.	GILETS DOSSARD	521,19 \$
C1201547	VILLE DE TÉMISCAMING	REMB. FRAIS AGENT VERT	2 576,88 \$
EMPRUNT 4 M\$ - ÉCOCENTRE			
C1201440	SYSTÈMES BCBF INC.	VÉRIFICATION BALANCE	6 870,85 \$
PACTE RURAL			
C1201543	AVENTURES OBIKOBA	PACTE RURAL 2011 (75% FACTURE)	5 757,08 \$
PROJET VOLET II			
C1201454	ECTEC ENR.	PROJET # 535-05 VOLET II	4 000,00 \$
C1201457	GIABOIS SENC	PROJET # 704-08 VOLET II	6 012,00 \$
C1201474	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	PROJET # 874-12 VOLET II	4 271,37 \$
C1201481	ECTEC ENR.	PROJET # 668-07 VOLET II	5 191,56 \$
C1201513	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	PROJET # 833-11 VOLET II	3 785,00 \$
C1201517	ZEC RESTIGO	PROJET # 868-12 VOLET II	25 300,00 \$
QUÉBEC EN FORME			
C1201446	SADC DU TÉMISCAMINGUE	INSCRIPTION PROXIMITÉ	20,00 \$
C1201450	CLD DE LA VALLÉE-DE-L'OR	CARTABLE QUÉBEC EN FORME	300,00 \$
C1201475	COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA	CALENDRIERS QUÉBEC EN FORME	20,00 \$
C1201483	FONDATION DES AMIS DE RÉMI	PROJET ST-GABRIEL FORMATEURS	10 000,00 \$
C1201494	LAFONTAINE JOANIE	SALAIRES SEPT.-OCT. QUÉBEC EN FORME	610,10 \$
COMITÉ AGRICOLE			
C1201477	CORRIVEAU PIERRETTE	DÉPL. CMAA 23-24-25-26 OCT.	1 339,34 \$
C1201488	GINGRAS JEAN-FRANÇOIS	DÉPL. CMAA 23-24-25-26 OCT.	1 544,82 \$
COMMISSION CULTURELLE			
C1201531	L'INTRO MUSIQUE INC.	ROLAND PIANO - SATIN BLACK	2 644,32 \$
PROGRAMME HABITATION			
C1201428	DENIS-BECHAMP REINA	SUBV. PRU	7 483,00 \$
C1201431	GAUDET-PICHETTE ALINE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1201436	LESSARD LUCILLE	SUBV. RÉNOVILLAGE	2 690,00 \$
C1201438	ROCHELEAU GUY	SUBV. RÉNOVILLAGE	7 052,00 \$
C1201448	BLAIS JACQUES	SUBV. PRU	9 000,00 \$
C1201449	BRASSARD MICHEL & RHEAULT CÉLINE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1201453	DOUCET ROSE-HÉLÈNE	SUBV. RÉNOVILLAGE	3 156,00 \$
C1201463	PELCHAT CAROLINE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1201464	ST-PIERRE SHIRLEY	SUBV. PRU	9 000,00 \$
C1201478	CYRENNE-PLAMONDON COLETTE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1201485	FOURNIER LÉA	SUBV. LAAA	267,00 \$
C1201504	PLAMONDON-LAPALME MYLÈNE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1201510	ROY SANDRA	SUBV. PRU	9 000,00 \$
C1201519	BASTIEN GÉRARD	SUBV. RÉNOVILLAGE	2 842,00 \$

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
MRCT - DIVERS			
C1201425	ALARME VAL D'OR	VÉRIFIER PANNEAU INCENDIE	270,19 \$
C1201426	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES SEPTEMBRE 2012	15 403,01 \$
C1201427	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	MODIFICATIONS CHARTE GL	517,39 \$
C1201430	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	MAJ RÈGLEMENT MUNICIPAL	216,99 \$
C1201432	GREAT WEST	CONTRAT NOV. 2012	5 900,00 \$
C1201433	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCE TIMBREUSE	21,00 \$
C1201434	JACQUES MONIA	DÉPL. 10-11-12 OCTOBRE	279,52 \$
C1201437	OBVAJ	TABLE GIRT- JUILLET	5 789,91 \$
C1201439	SMI INFORMATIQUE	MODULE SEF + SUPPORT ANNUEL	4 449,53 \$
C1201441	TREMBLAY MARIA	TABLEAU LA RÉCOLTE - CARTE	735,00 \$
C1201442	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC	FORMATION PIWASEHA - TOMY	229,95 \$
C1201443	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 ^{ER} AU 15 OCT. 2012	12 457,58 \$
C1201444	VISA DESJARDINS	RELEVÉ ARNAUD 28-09-2012	1 458,91 \$
C1201445	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	TAXES REÇU PAR ERREUR	1 207,25 \$
C1201447	ASSOCIATION FORESTIÈRE	COLLOQUE ARNAUD-P. BARRETTE	402,42 \$
C1201451	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	ASPHALTAGE CHEMIN BAIE DORVAL	65 985,00 \$
C1201452	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	INTÉGRATION RÔLE TRIENNAL	431,16 \$
C1201455	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	INSCRIPTION A. WAROLIN	126,47 \$
C1201456	GAUTHIER MANON	DÉPL. 04-05-09-25 OCTOBRE	144,50 \$
C1201458	IMAGIN'ART	PROJET CARTE SOUHAIT	51,74 \$
C1201459	IMPRIMACTION	CARTES FG,YG-DEPLIANTS VVS	1 184,23 \$
C1201460	JACQUES MONIA	DÉPL. 17-18-19 OCTOBRE	832,75 \$
C1201461	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	SUBV. CAMION INCENDIE VOLET V	25 620,00 \$
C1201465	VILLE DE VILLE-MARIE	LOGICIEL CONSTATS INFRACTION	7 816,47 \$
C1201467	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	DAS FÉDÉRALES OCTOBRE 2012	16 158,57 \$
C1201470	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 10-16-23-25-27 OCT.	584,19 \$
C1201473	CKVM	PUBLICITÉ - TOUR ABITIBI	810,81 \$
C1201479	DERY & ASSOCIÉS	FORMATION 27 SEPTEMBRE	2 632,93 \$
C1201480	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	COURS POMPIERS	557,50 \$
C1201484	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	ANGLIERS	219,00 \$
C1201487	GAUTHIER CAROLINE	DÉPL. 01-17-27 OCTOBRE	237,26 \$
C1201489	GROUPE STAVIBEL INC.	CLIMAT MUNICIPALITÉ	500,95 \$
C1201490	HYDRO-QUÉBEC	MRCT RELEVÉ OCTOBRE	1 286,78 \$
C1201492	JOURNAL LE CONTACT	AVIS PUBLIC CODE D'ÉTHIQUE	246,28 \$
C1201495	LE REFLET	OFFRE EMPLOI	2 024,70 \$
C1201496	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	CD TECH. PRAT. OFFICIER MUN.	65,54 \$
C1201498	MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) INC.	PNEUS CAMION INCENDIE FABRE	5 375,86 \$
C1201499	MINISTRE DES FINANCES	PERMIS DE RÉUNION - GAMME	41,00 \$
C1201501	PAQUIN MAURICE	DÉPL. CAGE 26-10-2012	0,00 \$
C1201502	PELLERIN KATY	DÉPL. 24/08,18/09,1-18-25/10	336,14 \$
C1201508	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31 OCT. 2012	24 792,63 \$
C1201509	ROCHON LILIANE	DÉPL. CAGE 30-10-2012	89,70 \$
C1201511	ROY SYLVIE	PLAQUE CADRE PRÉFET	22,00 \$
C1201516	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT COPIE OCT. 2012	873,84 \$
C1201518	VILLE DE TÉMISCAMING	DÉPL. CAGE 26-10-2012	63,00 \$
C1201520	C.R.E.A.T.	INSCRIPTION FORUM ÉNERGIE	30,00 \$
C1201521	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES OCTOBRE 2012	4 609,06 \$
C1201523	FOIRE GOURMANDE DE L'A-T	VERNISSAGE CADRES PRÉFETS	125,00 \$
C1201527	GAUTHIER JEAN-YVES	HONORAIRES - GAMME	2 000,00 \$
C1201528	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. 11-26 OCT, 5-6-7 NOV.	91,37 \$
C1201529	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS EMPLOYÉS	1 248,86 \$
C1201532	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	3 ^E VERSEMENT 2012	28 951,51 \$
C1201533	LE REFLET	AVIS AMÉNAGEMENT, POINT DE MIR	233,40 \$

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
C1201534	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN NOV.	3 712,74 \$
C1201535	LES CONTENANTS DURABAC INC.	CONTENEURS TNO	21 845,25 \$
C1201536	NOTRE-DAME-DU-NORD EN SANTÉ	INSCRIPTION VVAS	100,00 \$
C1201537	RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES	INSCRIPTION ROBERT HÉNAULT	100,00 \$
C1201538	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	FOURNITURES, PAPETERIE	13 912,86 \$
C1201539	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT NOVEMBRE 2012	1 740,81 \$
C1201542	ÉDITIONS YVON BLAIS	LOI AMÉN. URBANISME MAJ N° 30	115,40 \$
C1201544	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 7 NOV. 2012	114,98 \$
C1201545	CENTRE JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	COMMANDITE	250,00 \$
C1201546	DUBOIS MARC	CADRE DES PRÉFETS	150,00 \$
TOTAL			509 807,20 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 13 décembre 2012.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

12-12-456A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

Aucune question n'est posée.

12-12-457A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- C. A. : 9 janvier 2013
- Conseil des maires : 16 janvier 2013

Il est 19 h 45.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.